



CONSEIL SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

2023.008 – BUDGET PRIMITIF 2022 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
17	1	1	7	19

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY (suppléant), Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Marie-Rose LEXCELLENT ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Procurations

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Jean-Christophe DAUDET.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrêté le Compte de gestion du comptable ;

Considérant l'adoption du Compte Administratif 2022 lors de la même séance du conseil syndical,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte de gestion (en annexe) du receveur de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue et du Compte Administratif du Président du PETR ;

Il est proposé d'adopter le compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif 2022 du PETR.

CONSEIL SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

Ordre du jour

PROJETS DE DELIBERATIONS

2023-008 - COMPTE DE GESTION DEFINITIF 2022

2023-009 - BUDGET PRIMITIF, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

2023-010 - BUDGET PRIMITIF, APPROBATION DU BUDGET 2023

2023.011 – SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2023 CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

2023.012 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE L'AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX-DURANCE (AUPA) - PERIODE 2023-2026

2023.013 – CONSULTATION INTER-ADMINISTRATIVE : DU PROJET DE DECORSETAGE DU PETIT RHONE – ETUDE DU RENFORCEMENT ET REcul LIMITE DES DIGUES DU PETIT RHONE

	Dépenses	Recettes	Résultat annuel	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	1.192.984,88 €	1.087.041,29 €	- 105.943,59 €	401.589,43 €
Section d'investissement	43.519,63 €	47.251,46 €	3.731,83 €	127.490,80 €

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1 – ADOPTER le Compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

